

Question écrite déposée par Caroline Cassart, Députée,
à Bénédicte Linard, Vice-Présidente et Ministre de l'Enfance,
de la Santé, de la Culture, des Médias
et des Droits des Femmes, concernant
La formation en désobéissance civile

Madame la Ministre,

Le mouvement Vie féminine a été créé il y a plus de 100 ans par et pour les femmes, pour tisser des solidarités entre elles et renforcer leurs droits. Il est actif partout en Wallonie et à Bruxelles en proposant diverses actions, activités et formations sur cette même thématique.

Plusieurs antennes existent, notamment une sur mon arrondissement de Huy-Waremme. Parmi les activités proposées dernièrement, une d'entre elles m'interpelle : il s'agit de la formation intitulée « Formation en désobéissance civile ». Il n'est toutefois pas facile de trouver des informations sur le contenu ou la finalité de ladite formation sur internet et leur page Facebook. Cette formation fait toutefois partie des activités qui sont soutenues par la Fédération Wallonie-Bruxelles. J'ai interrogé à ce sujet le Ministre-président Pierre-Yves Jeholet qui ne savait pas répondre à ma question et m'a renvoyé vers vous. Madame la Ministre, pouvez-vous nous en dire quoi elle consiste? Depuis combien de temps existe-t-elle? Cette formation, qui semble être « récurrente », a-t-elle beaucoup de succès?

Je vous remercie.

La réponse de la Ministre :

John Rawls, philosophe libéral, définit la désobéissance civile en ces termes : « *un acte public, non violent, décidé en conscience, mais politique, contraire à la loi et accompli le plus souvent pour amener un changement dans la loi ou bien dans la politique du gouvernement. (...)* ».

Cette modalité d'action politique a, par exemple, été mise en œuvre, en Angleterre, par les Suffragettes, afin d'obtenir le droit de vote des femmes ; aux Etats-Unis, par Martin Luther King et Rosa Parks, pour la promotion des droits civiques des afro-descendants ; ou encore en Inde, par Gandhi, pour s'opposer à la politique coloniale britannique.

Dans sa Déclaration de Politique Communautaire, le Gouvernement s'engage à valoriser les spécificités de l'action associative critique et active ainsi qu'à renforcer l'Education Permanente dans son rôle capital en matière de participation citoyenne et de démocratie culturelle.

Le GRACQ (le Groupe de recherche et d'Action des Cyclistes Quotidiens) est une association reconnue en Education Permanente. Et l'article 1er du Décret relatif au développement de l'action d'Education permanente dans le champ de la vie associative, précise que ce dernier a pour objet « le développement de l'action d'Education Permanente dans le champ de la vie associative visant l'analyse critique de la société, la stimulation d'initiatives démocratiques et collectives, le développement de la citoyenneté active et l'exercice des droits civils et politiques, sociaux, économiques, culturels et environnementaux dans une perspective d'émancipation individuelle et collective des publics en privilégiant la participation active des publics visés et l'expression culturelle ».

En proposant une formation qui a pour thématique « la désobéissance civile », l'association ne s'écarte donc pas de ses missions.